

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Nivôse, an VII.



Détails sur l'insurrection arrivée au Caire. — Levée d'une contribution de deux millions dans cette ville. — Mise en état de défense du golfe de la Spezzia. — Nouveaux différends entre le duc de Wurtemberg et les états de ce duché. — Mort du général Montesquieu. — Rapport du général Beurnonville sur la situation des départemens de l'Ouest. — Message du directoire à ce sujet.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêts du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n° 423, butte des Moulins, à Paris.

E G Y P T E.

Copie d'une lettre du citoyen D..., lieutenant de l'artillerie de la marine, du fort du Fare à Alexandrie, le 18 brumaire.

« Nous venons de recevoir la nouvelle que les habitans de la ville du Caire & des environs se sont mis en insurrection contre nos troupes, par l'instigation des émissaires anglais; qu'on a été obligé de tirer le canon contre les révoltés; que, dans peu de tems, on en a détruit environ 4 mille; que les autres sont rentrés dans l'ordre, & se sont rendus au général Buonaparte en personne.

« La garnison d'Alexandrie s'étoit aperçue le jour même de l'insurrection du Caire, que les vaisseaux & les frégates anglaises qui étoient devant le port d'Alexandrie, avoient multiplié les signaux pour faire soulever aussi les habitans d'Alexandrie; mais ceux-ci n'osèrent pas tenter le moindre mouvement, la garnison étant toute sur ses gardes; & ils furent prudents, car ils auroient vraisemblablement perdu autant de monde, s'ils avoient eu la même audace.

« Après l'insurrection du Caire, on y a levé deux millions de contributions.

« On travaille à la construction de plusieurs forts pour mettre le pays en état de défense ».

Nota. Cette lettre, qui est authentique, est une surabondance de preuves de la fausseté de la mort de Buonaparte & de ses prétendus revers. Elle atteste aussi que les intrigues & les attentats du gouvernement anglais ne se bornent pas à l'Europe, & que par-tout il est notre plus implacable ennemi. L'avis qui a apporté cette lettre a dû arriver en France le 27 ou le 28 frimaire, nous écrit celui qui nous la communique & qui nous la garantit.

I T A L I E.

De Florence, le 21 frimaire.

On lit dans la gazette universelle de Toscane plusieurs édités publiés à Livourne par le général napolitain D. Diego

Nazelli, & ceux du gouvernement toscan pour l'augmentation de ses troupes. Malgré la neutralité dont continge à parler le grand-duc, on voit que c'est aujourd'hui l'anglais Serati qui a la principale influence sur les affaires de ce pays.

De la Spezzia, le 24 frimaire.

Le général Lapoye, qui commande en chef les troupes liguriennes & les troupes françaises, stationnées dans la Ligurie, a confié le commandement de ces départemens au général de brigade Miollis. Le patriotisme & les talens de ces deux généraux sont connus; & ils ont inspiré la plus grande confiance aux habitans. Les préparatifs de défense se sont faits avec la plus grande célérité. Le fort de Sarzanello, près de Sarzané, a été mis en deux jours en état de faire une vigoureuse résistance. On fortifie les bords de la Magra, fleuve qui peut servir de barrière contre l'ennemi.

On avoit dit que les Cisalpins s'empareroient du fameux passage dit *Il salta della Cerva*, seul endroit par lequel on puisse pénétrer de la Toscane dans le territoire cisalpin. Mais ce poste important est toujours occupé par les Toscans.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 1^{er} nivose.

Il y a de nouveaux différens entre le duc régnant de Wurtemberg & les états du duché. Le duc est d'un caractère très-emporé & impétueux, & le manifeste jusques dans le sein de sa famille. Le prince héréditaire étoit surtout exposé à des violences qui lui avoient donné l'idée de fuir secrètement la cour de son pere; mais ce projet, dans lequel il étoit secondé par plusieurs ministres même de son pere, a été découvert, & quelques-uns de ses approbateurs ont été transportés au château de Hohen-Asperg. On prétend que le prince lui-même est de ce nombre.

Les vues de l'électeur de Bavière sur la sécularisation de plusieurs abbayes & prélatures, n'ont pas manqué de faire beaucoup de sensation. Le clergé de ce pays, qui y fait la première chambre des états, continue à faire des remontrances très-vives.

La censure dans les états prussiens devient de jour en jour plus rigoureuse. Bientôt la foible lueur de liberté pour la presse, dont on y jouissoit depuis le regne de Frédéric II, disparaîtra. Le caractère du monarque se développe de plus en plus. Il ne songe qu'à augmenter le militaire, & supprime tout ce qui sent un peu la phi-

losophie, parce qu'il tremble à la seule idée d'une révolution.

On connoît l'ordre pour l'asservissement de toutes les associations secrètes. Les ministres, favoris du roi, le comte de Schouembourg, le général de Rulhel, M. de Kockritz nourrissent la peur des jacobins, comme autrefois le fameux Wolther & Bischof-werder nourrissoient dans l'esprit du feu roi la peur des revenans & des apparitions. Ainsi le dehors a changé, mais dans le fond, les maximes du gouvernement sont toujours les mêmes.

De Francfort, le 2 nivose.

Les troupes autrichiennes cantonnées dans le Tyrol en sont parties pour se rendre dans l'état de Venise.

Le quartier-général de l'armée autrichienne, qui est en Bavière, a été transféré de Friedberg à Freisingen.

Tous les étrangers ont été obligés de sortir de Mantoue.

REPUBLIQUE BATAVE.

Extrait d'une lettre écrite de la Haye, le 1^{er} nivose.

Energie et clémence, telle est, sur-tout en révolution, la meilleure politique des gouvernemens :

Parcere subjectis et debellare superbis.

Pénétré de cette vérité, le gouvernement français en a fait la règle de sa conduite; & il doit s'applaudir de voir son exemple suivi par ses alliés. Sans ce principe, le sang souilleroit notre régénération nationale, qui, du moins à cet égard, est restée irréprochable & pure. La justice sollicitoit cependant avec d'autant plus d'instances la poursuite légale des délits reprochés à nos ex-directeurs, que dans le nombre de ces délits il y en a de particuliers qui doivent être proscrits dans tous les systèmes. Ceci regarde spécialement les ex-directeurs van Langen & Fynje, & la preuve qui semble acquise contre eux d'avoir divers à leur usage personnel les deniers de l'état. Un peuple, à moins d'être tout-à-fait démoralisé, ne peut pardonner un pareil crime aux mandataires qu'il honora de sa confiance. C'étoit là la principale difficulté qui s'élevait contre l'amnistie qu'on vient de proclamer dans nos contrées. Falloit-il en excepter le crime de péculat dont le plus violent soupçon pese sur les individus indiqués? ou falloit-il les y comprendre indéfiniment & sans réserve? On a vu dans la discussion que les rapporteurs nommés par la première chambre ont eu de la peine à se décider à ce dernier parti. La conscience réclamoit contre la sensibilité, & la probité contre l'indulgence. Ils ont cependant fini par faire leur rapport dans ce sens, & le corps législatif l'a adopté, non sans une opposition marquée de plusieurs de ses membres. Le crédit du citoyen Lombard (de Langres) a contribué sans doute à cette décision. Mais elle a été aussi motivée par d'autres considérations. Le mérite essentiel d'une amnistie est de n'être pas circonscrite. Il convenoit d'éviter tout ce qui pourroit avoir les apparences d'une vindicte réactionnaire. D'ailleurs, on ne peut se dissimuler que ce péculat même qui semble prouvé, pourroit être lié au succès de certaines opinions. Van-Lagen & Fynje ont donc été spécialement & nominativement compris dans notre amnistie, en cela différens de leur collègue Vreede, pour qui cette distinction ne laisse pas d'être flatteuse.

L'amnistie embrasse tous les délits & excès commis jusqu'au 31 juillet dernier, & dont la source est évidemment dans des opinions politiques & dans l'agitation des partis qui nous ont successivement déchirés. Elle a pour but de

calmer cette agitation, & de rapprocher ces partis. Le corps législatif a dans son décret littéralement prescrit au directoire la proclamation qu'il avoit à faire à ce sujet. Elle tend, en grande partie, à écarter les fausses interprétations, les fausses applications & les abus auxquels pouvoit donner lieu ce grand acte de clémence nationale. On ne peut qu'applaudir en tout aux louables intentions & à la paternelle prévoyance de notre gouvernement actuel. Généralement satisfait de son administration, on espère qu'il nous préservera désormais de nouvelles secousses. Que la paix puisse arriver bientôt pour achever de cicatriser nos plaies!

On assure que Blois de Treslong qui, quoiqu'il eût ramené dans nos ports le vaisseau qu'il commandoit à l'affaire de Camperduin, & qu'il y eût perdu un bras en combattant, n'en avoit pas moins été destitué pour n'avoir pas obéi aux signaux de l'amiral de Winter, vient de mourir des suites de sa blessure, envenimée peut-être par des causes morales; & qu'un autre de nos officiers, encore plus gravement compromis dans le même procès, le citoyen Souther, vient d'être arrêté.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Grenoble, 29 frimaire.

Le général Massol, au ministre de la justice.

« J'ai l'honneur de vous informer que par jugement du conseil de guerre, confirmé par le conseil de révision, les sept fameux brigands arrêtés à Chorges, département des Hautes-Alpes, ont été condamnés à l'unanimité, à la peine de mort, & que ce jugement vient à l'instant d'avoir son exécution. Ces grands scélérats qui, pendant leur longue détention étoient parvenus par le secours des royalistes à égarer l'opinion de la majeure partie des habitans de cette commune, ont déposé leur masque hypocrite, & se sont pleinement dévoilés. Depuis la porte des prisons jusqu'au lieu de leur exécution, ils ont fait retentir les rues du chant homicide du *Roi du Peuple* & des cris de *vive le roi, à bas la république et son infamé gouvernement!* »

De Paris, le 9 nivose.

Un courrier extraordinaire de Milan est arrivé avant-hier au citoyen Serbelloni; il portoit la nomination à l'une des deux places de directeur vacantes, du citoyen Melzi, ci-devant ministre de la république cisalpine à Rastadt, & qui se trouve aujourd'hui à Paris: sur 62 suffrages, il en avoit réuni 56 au conseil des jeunes, & l'unanimité au conseil des anciens.

On assure que des raisons de santé l'empêchent d'accepter, & le courrier a dû repartir avec son refus.

— On dit que le dernier courrier venant d'Italie a été arrêté; que ses dépêches ont été volées, & que c'est pour cela que les nouvelles de ce pays éprouvent quelques retards.

— Le général Montesquieu est mort à Paris, avant-hier, d'une fièvre maligne. Ex-constituant, conquérant de la Savoie en 1792, aussi distingué par ses lumières que par ses qualités morales, le désintéressement & l'élevation du caractère, il étoit du petit nombre de ces hommes rares qui réunissent plusieurs titres à la célébrité, les succès militaires, le talent d'écrire, l'étendue & la justesse de l'esprit, les connoissances en finances & dans les diverses parties de l'administration. Bon parent, bon ami, adoré de sa famille, peu d'hommes furent plus chers à tous ceux

qui le connoissent. Il n'avoit que cinquante-sept ans, & rien n'annonçoit cette fin prématurée.

— Le ministre de la marine déclare que les pièces de canon arrêtées à Orléans sont pour le service de la marine ; & que quant au jeune homme qui les conduisoit, c'est aux autorités constituées à juger s'il est dans la conscription ; & en cas qu'il en soit, le contraindre de se rendre à son poste.

— Les patriotes piémontais ont envoyé deux députés pour féliciter le directoire de la révolution de leur pays & demander sa réunion à la France. Ils sont à Paris depuis deux jours. Ce sont les citoyens Rocci, membre du gouvernement provisoire, & Laville, tous deux ci-devant nobles.

— Le général Beurnonville, qui fut sa tournée comme inspecteur-général de l'armée d'Angleterre, annonce que les agens du cabinet de Saint-James, secoués de nouveau les tourmens de la guerre civile, dans les départemens de l'Ouest, & sur-tout dans la troisième division militaire ; qu'on vomit sur nos côtes des prêtres réfractaires & des émigrés ; qu'on y verse des armes, & que la révolte s'y organise avec audace. C'est, dit-il, l'émigré Behague qui, successeur de Physaye, en est l'agent en chef. On fonde les principales espérances sur le département du Morbihan. On travaille celui des côtes du Nord. Un foyer existe dans l'Isle & Vilaine. Les magistrats des campagnes sont effrayés. Des fonctionnaires & des acquéreurs de biens nationaux sont déjà tombés sous le poignard du royalisme. Une jeune fille a été assassinée, pour avoir racommodé le linge d'un officier-supérieur. Les administrations centrales & les généraux sont dans ces contrées animes du meilleur esprit ; mais le nombre des troupes n'y est pas suffisant. On dépouille néanmoins les percepteurs de contributions & les patriotes réputés riches.

Tels sont en substance les renseignemens envoyés par Beurnonville, qui finit par demander que les généraux commandans dans les départemens de l'Ouest y soient revêtus d'une très-grande partie de l'autorité. Beurnonville, en sortant de Saint-Brieux, le 12 frimaire, a lui-même été assailli par 16 assassins dans les environs de Lamballe. Il eût péri, sans un détachement de 12 hommes qui venoit à sa rencontre. Les brigands qui le poursuivoient, tournerent leur rage contre trois militaires qui erroient paisiblement dans les champs ; ils en blessèrent deux, & en frappèrent un troisième qui tomba sous leurs coups & ne put s'échapper.

— On a arrêté dans le département du Doubs un nommé Février ; venant de l'étranger, accusé d'être émissaire des émigrés, & chargé, dit-on, de lettres pour leurs amis de l'intérieur.

— Les lettres du Midi annoncent une espèce de phénomène d'histoire naturelle. On sait que Louis IX s'embarqua à Aigues-Mortes pour son expédition d'Egypte. On avoit observé que, depuis cette époque, la mer s'étoit successivement retirée, de manière que cette ville en étoit à 3000 toises ; la Méditerranée a tout-à-coup repris ce terrain ; elle est venue jusqu'aux murs de cette ville. Il n'y a eu heureusement que quelques cabanes de pêcheurs détruites ; & cette inondation s'est arrêtée, avant d'envahir les importantes & précieuses salines de Pecquay.

— On répand le bruit que le sénat d'Hambourg s'est décidé à mettre en liberté Napper-Tandy, qu'il n'auroit pas dû laisser arrêter, & qu'il revient en France.

— Le feu qui a embrasé une maison sur le port de Ham-

bourg, a failli incendier tous les bâtimens qui y sont, & qu'on ne pouvoit éloigner à cause de la glace.

— Par suite des derniers changemens opérés à Milan, Gambéri est nommé ministre de la justice ; Visconti, de la police ; & Aranco, des finances.

— C'est d'après une lettre de Pérouse, qu'on avoit cru que les deux frères Corona avoient été fusillés par les Napolitains. On a depuis quelques jours la certitude qu'ils sont en sûreté à Florence.

— Il est arrivé à Cherbourg un parlementaire anglais, venant de Portsmouth avec 90 Français, tant militaires que marins, revenus par suite de l'échange convenu entre les deux puissances.

— On écrit de Bâle, que des 18 mille hommes qu'on leve en Suisse pour la France, il s'en est déjà présenté 11 mille.

— Si on en croyoit un lettre de Modene, rapportée par un de nos journaux, un corps de troupes russes seroit débarqué à Ancône ; mais cette nouvelle nous paroît peu vraisemblable, parce qu'on sait les Russes occupés de l'attaque des isles ci-devant vénitiennes.

Sur les grands hivers.

Le citoyen Masuyer a beau se moquer de ceux qui raisonnent & qui calculent ; ceux-ci ont quelquefois prise sur ceux qui ne font qu'observer. Je lui propose de jeter les yeux sur le catalogue des grands hivers, dans le journal général de France, janvier 1789 ; dans le mémoire de l'académie pour 1789 ; dans le mémoire de M. Mans, imprimé à Gand en 1792 ; il verra que les années 5 & 9 des dixaines y ont peu de part. Ce sont les années 763, 801, 1097, 1210, 1272, 1305, 1354, 1358, 1361, 1364, 1420, 1460, 1480, 1493, 1507, 1522, 1608, 1638, 1665, 1667, 1663, 1670, 1677, 1709, 1640, 1776, 1788.

Au reste, le froid a été le 6, de 14 degrés, à l'observatoire du citoyen Messire ; mais cela n'a duré que quelques heures.

LALANDE.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 5 nivose, an 7.

Le directoire exécutif, oui le rapport du ministre de la marine & des colonies, sur le glorieux combat soutenu par la corvette de la république, la *Bayonnaise*, de 20 canons de 8, contre la frégate anglaise l'*Embuscade*, de 40 canons, dont vingt-six de 16 en batterie, huit de 8 sur les gaillards, & six obusiers de 36, & sur l'enlèvement de cette frégate à l'abordage, par la corvette de la république, arrête :

Art. 1^{er}. Conformément à la loi du 1^{er} octobre 1793, au 2 de la république, il sera payé aux état-major & équipage de la corvette la *Bayonnaise* 3500 francs par chacun des canons & obusiers de la frégate l'*Embuscade*, & cette somme sera répartie sans délai entre les preneurs, conformément aux loix.

II. Le citoyen Edmond Richer, lieutenant de vaisseau, commandant la corvette la *Bayonnaise*, est nommé capitaine de vaisseau de la république.

III. Le ministre de la marine fera connoître au directoire exécutif les noms des officiers, sous-officiers, marins, soldats, novices & mousses qui ont été tués dans l'action, & lui proposera les secours à accorder à leurs familles. Il fera également connoître au directoire exécutif le nom des blessés & de ceux qui se sont distingués pendant le combat, & lui proposera l'avancement ou les récompenses dont chacun d'eux sera susceptible.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BERLIER.

Séance du 9 nivôse.

Un membre fait adopter un projet qui autorise la commune de Dijon, à percer une rue dans les bâtimens des ci-devant bénédictins de cette commune.

Cholet fait un rapport, & présente un projet tendant à établir un tribunal de commerce dans la commune d'Issoire, département du Puy-de-Dôme. Adopté.

Engerrand, organe d'une commission spéciale, fait un rapport sur un message du directoire, tendant à obtenir pour le ministère de la marine un supplément de 26 millions destinés à la solde de l'arrière des années 5 & 6.

La commission, en se livrant à l'examen de ce message, s'est convaincue qu'il y avoit dans ce département plusieurs objets que l'économie auroit dû atteindre. Elle a vu avec peine que les dépenses ordinaires & extraordinaires étoient portées au même taux, que si nos forces navales se composoient encore de cent vaisseaux de guerre. Quoi qu'il en soit, le rapporteur propose d'accorder un supplément de 26 millions.

Boulay-Paty demande qu'il soit fait un message au directoire, pour l'inviter à déclarer si l'organisation actuelle de la marine n'est pas susceptible de quelques réformes, & si on ne peut pas réduire certains traitemens qui, jadis, n'étoient que de 5 à 6000 francs, & qu'on a élevés aujourd'hui à 18,000 fr.

Le message aura lieu.

Le directoire transmet au conseil le message suivant :

Par votre message du 4 frimaire dernier, vous avez invité le directoire à vous faire connoître, 1°. la situation des départemens de l'Ouest ; 2°. si les loix existantes suffisent pour la répression du brigandage. Voici ce que le directoire vous transmet, d'après la correspondance des administrations.

Le gouvernement anglais poursuit toujours son système d'assassinat & de brigandages : il vomit de tems en tems sur le sol de la république des émigrés & des prêtres réfractaires : il cherche à entretenir des intelligences secrètes avec les ennemis de la patrie : ces brigands ne sont redoutables ni par leur courage ni par leur nombre, mais leurs attentats sement l'alarme dans les pays où ils les exercent ; ils volent les deniers publics sur les routes, ils volent toutes les dépêches, ils mutilent les défenseurs de la patrie, ils assassinent les fonctionnaires publics & acquéreurs de biens nationaux. Voilà le tableau affligeant des excès par lesquels l'Angleterre travaille à rallumer la guerre civile.

A côté de ce tableau, le directoire a la consolation de vous offrir les plus douces espérances. Les habitans de l'Ouest, désabusés par une funeste expérience, éprouvent le besoin du repos : ils sont soucis à toutes les instigations de leurs ennemis. Ainsi seront déjoués tous les efforts du cabinet britannique, qui fonde son espoir sur nos divisions.

Des révélations authentiques nous apprennent que la même main qui fomenta nos premières dissensions intestines, qui soudoya les apôtres sanglans de la terreur &

de la réaction, redouble d'efforts au moment des élections pour désunir même les plus zélés amis de la république. C'est avec un regret bien sincère qu'il a vu comprimer les brigands qui, dans les départemens réunis, formoient tout son espoir. C'est à vous, représentans, à achever l'ouvrage par la sagesse de vos loix, à rassurer les amis de la république, & à détruire le brigandage dans sa source.

Les loix actuelles ne paroissent pas au directoire suffisantes pour la répression de ces attentats. Il pense qu'il importe de perfectionner la loi sur la responsabilité des communes, & d'adopter une mesure propre à dissoudre ces hordes de brigands en semant dans leur sein une défiance salutaire, par l'espoir de la remise de la peine & des récompenses.

Impression de ce message, & renvoi à une commission.

Rœmers annonce que les loix complémentaires demandées par le directoire auroient déjà été présentées, si Chazal, rapporteur, n'en eût été empêché par une maladie. Le rapport sera fait sextidi.

Delpierre soumet à la discussion un très-long projet, tendant à convertir les biens communaux en propriétés privées, pour l'intérêt des indigens & de l'agriculture.

Bourse du 9 nivôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{3}{4}$.	Rente viagere.....	
Idem cour.....	59 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{7}{8}$.	Rente prov.....	9 f.
Hambourg.....	193, 190.	Tiers consol.....	10 f. 88 c.
Madrid.....	11 f. 25 c.	Bon $\frac{2}{5}$	1 f. 85 c.
Mad. effec.....	14 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{2}$	14 f.
Cadix.....	11 f. 25 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6,	
Cad. effec.....	14 f. 25 c.		75 f. 50 c.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$, 94 $\frac{1}{4}$.	Or fin.....	106 f. 50 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Bâle... 1/4 à 1/2 per.,	1 1/2 per.	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Geneve.....	3 p.	Piastre.....	5 f. 35 c.
Lyon.....	1/4 bénéfice.	Quadruple.....	81 f. 63 c.
Marseille.....	1/2 à 1 per.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Bordeaux.....	1/2 per. 15 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Montpellier.....	1/2 per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Esprit $\frac{2}{3}$, 360 à 370 f.		Eau-de-vic 22 deg.,	250 à 280 f.
Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c.		Café Martin.....	2 f. 80 à 90 c.
Idem St-Domingue, 2 fr. 65 à 75 c.		Sucre d'Anvers,	2 f. 25 à 30 c.
Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c.		Sucre de	
Marseille, 1 fr.		Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 cent.	
Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c.		Sel, o f.	

Recueil de préceptes et d'exemples sur le Beau et sur le Sublime dans les ouvrages d'esprit ; contenant, 1°. le Traité sur le Sublime, par Longin, traduit du grec, par Boileau ; 2°. des exemples tirés des meilleurs écrivains sur les différentes especes de Sublime ; 3°. des observations sur le Beau en général ; 4°. enfin, des réflexions sur ce qui constitue le Beau particulier dans les productions littéraires ; un volume in-12. Prix, 2 fr. & 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Desessarts, libraire & éditeur, rue du Théâtre-Français, n°. 9.

Cet ouvrage élémentaire contient des regles & des exemples qui ne peuvent être trop médités par tous les écrivains, & sur-tout par les jeunes gens. Cette collection présente à la fois l'utile & l'agréable. Le traité du Sublime est une chef-d'œuvre, ainsi que celui sur le Beau, du P. André. Les réflexions qu'on y a ajoutées en augmentent encore l'intérêt.

A. FRANÇOIS.